



Curia Vista - Objets parlementaires

15.4194 – Interpellation

La base aérienne de Sion indispensable?

Déposé par



Addor Jean-Luc

Date de dépôt

17.12.2015

Déposé au

Conseil national

Etat des délibérations

Non encore traité au conseil

Texte déposé

Le Conseil fédéral peut-il

1. confirmer que des jets militaires armés (donc, prêts à intervenir avec tout leur armement de guerre) ne sont pas autorisés à atterrir sur la piste d'un aéroport civil tel que Genève-Cointrin ou Zurich-Kloten à moins que celui-ci soit fermé au trafic civil?
2. indiquer le nombre de cas (avec les dates), en 2014 et respectivement en 2015, où des F/A-18 ou autres jets militaires n'ont eu pour unique solution que d'atterrir à Sion, alors unique base aérienne réellement opérationnelle, parce qu'ils ne pouvaient pas atterrir ni à Payerne ni à Meiringen ni à Emmen?

Conseil prioritaire

Conseil national

Descripteurs (en allemand): Aide

Indexation complémentaire:

09;48

Compétence

Département de la défense, de la protection de la population et des sports
(DDPS)